RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 15017
Numéro SIREN : 821 143 039
Nom ou dénomination : QUARTUS

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt 101749

QUARTUS

Société par actions simplifiée au capital de 210.528.748,90 €
Siège social : 1-3-5, rue Paul Cézanne – 75008 Paris
821 143 039 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 29 JUIN 2023

Début de l'extrait
[...]

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

Les Associés, approuvant la proposition du Président, décident d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 6.025.674,32 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit	**6.025.674,32 €**
- au compte « Réserve spéciale constituée en application de l'article 238 bis AB du CGI »	18.130 €*
- au compte « Report à nouveau »	6.007.544,32 €

ce qui a pour effet de porter le compte « Report à nouveau » à un solde débiteur de 26.716.925,71 €.

** 7.050 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et 11.080 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.*

Les Associés rappellent, en outre, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

(...)

CINQUIEME DECISION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les Associés, après avoir pris connaissance des rapports du Président et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils leur ont été présentés se soldant par un résultat net de l'ensemble consolidé de 6.979 K€ et un résultat net part Groupe de 5.047 K€, ainsi que les opérations traduites et retracées dans ces comptes et ces rapports.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

(...)

SEPTIEME DECISION

Renouvellement des mandats des sociétés RSM OUEST et AA ARVERNE AUDIT en qualité de Commissaires aux comptes titulaires et non-renouvellement des mandats de Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ et de la société MBA VICHY en qualité de Commissaires aux comptes suppléants

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

i. constatent que les mandats des sociétés RSM OUEST et AA ARVERNE AUDIT en qualité de Commissaires aux comptes titulaires et de Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ et de la société MBA VICHY en qualité de Commissaires aux comptes suppléants de la Société arrivent à échéance ce jour à l'issue des présentes décisions ; et

ii. décident de :

 a. renouveler les mandats des sociétés RSM OUEST et AA ARVERNE AUDIT en qualité de Commissaires aux comptes titulaires de la Société pour une durée de six (6) exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2028 ; et

 b. ne pas renouveler les mandats de Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ et de la société MBA VICHY en qualité de Commissaires aux comptes suppléants de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

HUITIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités.

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

[...]
Fin de l'extrait

Pour extrait certifié Conforme
Le Président
Monsieur Emmanuel LAUNIAU